****

****

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Adoptée par le conseil d’administration le 30 septembre 2021**

**PRÉAMBULE**

Se voulant un modèle de développement durable dans sa région, le Conseil régional de l’environnement de l’Abitibi-Témiscamingue (CREAT) a souhaité élaborer une politique de développement durable à la suite de la mise à jour de sa mission. Ainsi, le CREAT s’engage à respecter les principes du développement durable à travers les actions menées par ses employés et son conseil d’administration.

Cette politique pourra être bonifiée au besoin.

**OBJECTIF**

En honorant les énoncés issus de six objectifs spécifiques, le CREAT se positionne comme une organisation écoresponsable et réduira au minimum son empreinte écologique tout en contribuant à l’épanouissement de la collectivité et au respect de la capacité de support des milieux naturels.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

1. **SAINE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
* Identifier de manière visuelle tout objet servant la déserte de matière résiduelle.
* Offrir une collecte de petits déchets électroniques, de batteries, de stylos et toutes autres matières pouvant être recyclés hors de la collecte régulière.
* Bannir l’utilisation de bouteille d’eau individuelle au bureau.
* Éviter l’utilisation de produits non recyclables ou non compostables.
* Réduire à la source en optant pour le réemploi et en limitant l’utilisation de matériel imprimé ou produit physiquement, tout en favorisant l’utilisation d’outils virtuels.
* Disposer des matières résiduelles en respect de la hiérarchie des 3 RV lors d’événements écoresponsables.
* Atteindre le niveau PERFORMANCE + de la certification ICI on recycle +.
1. **SAINE UTILISATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE**

**2.1. Combattre l’obsolescence programmée**

* Prolonger la vie utile du matériel informatique en privilégiant la mise à jour des logiciels et l’optimisation des composantes.
* Favoriser la réparation et l’achat de matériel usagé, mais en bonne condition plutôt que l’achat neuf.
* Privilégier l’achat de matériel informatique reconditionné.

**2.2. Économie d’énergie**

* Faire suivre aux employés une directive visant à éteindre les ordinateurs et autres appareils électroniques chaque soir, et surtout le weekend.
* Configurer les ordinateurs de manière à réduire leur consommation (extinction du moniteur, mise en veille de l’ordinateur et arrêt).
* S’assurer d’éteindre en tout temps les lumières dans les pièces non utilisées.
1. **STRATÉGIE D’ACCOMPAGNEMENT DES GROUPES ENVIRONNEMENTAUX (SAGE)**
* Prêt de matériel de rencontre (ex. : projecteur, écran) et d’outils de télécommunication (ex. : systèmes de téléconférence et de visioconférence) afin de limiter l’achat de matériel informatique neuf pour des usages ponctuels.
* Collaboration et partenariat, offres de conférences thématiques, matériel de sensibilisation à l’occasion d’une activité ou d’un projet réalisé par le groupe.
1. **ACHATS ET FOURNISSEURS RESPONSABLES**
* Privilégier les fournisseurs locaux et les produits fabriqués en Abitibi-Témiscamingue ou au Québec.
* Privilégier les fournisseurs qui sont en mesure de démontrer concrètement leurs valeurs écologiques.
* Privilégier les produits biologiques, équitables, fait de matière recyclée, reconditionné et respectueux de l’environnement.
* Favoriser les entreprises d’économies sociales.
1. **DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET FORMATION CONTINUE**
* Accompagner les nouveaux employés à intégrer les principes de 3 RV-E.
* Assurer un suivi annuel auprès des employés afin d’évaluer leur performance en termes de réduction, réutilisation et recyclage.
* Offrir une formation à tous les deux ans à chacun de ses employés réguliers, pour mettre à jour les informations en ce qui concerne les éléments de cette politique.
* Inciter les employés à utiliser des contenants réemployables pour consommer l’eau, afin de délaisser les produits à usage unique.
* Offrir des pichets d’eau et des verres plutôt que des bouteilles d’eau lors de nos réunions et événements.
* Tenir au moins deux activités sociales par année afin d’encourager le sentiment d’appartenance des employés et de permettre à ceux-ci de socialiser.
* Tenir au moins une fois par année une activité festive pour l’ensemble des membres du conseil d’administration afin d’offrir une opportunité de rapprochement entre les employés et les membres du C.A.
* Offrir des conditions de travail concurrentielles et adaptées aux besoins des employés en favorisant un climat de travail sain et respectueux de l’ensemble des employés.
* Participer à ou initier des projets favorisant le développement durable de la collectivité locale.
* Favoriser ou initier la concertation lors du développement de nouveaux projets, notamment par le biais de comités thématiques.
* Maintenir les emplois, notamment en étudiant une variété de sources de financement, incluant l’auto-financement des projets.
1. **MOBILITÉ DURABLE**
* Sensibiliser tous les employés et administrateurs à l’importance du covoiturage lors de leurs déplacements.
* Encourager les employés et administrateurs à adopter des modes de transport actifs entre le travail et la maison et pour les sorties durant le travail.
* Maintenir, sous certaines conditions, le télétravail afin de diminuer le bilan annuel des GES émis par les employés du CREAT.
* Réaliser des événements écoresponsables et carboneutres et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) émises par le transport des participants par la plantation d’arbres. (Par exemple : comme moyen de financement, ajouter un frais symbolique de 1 $ aux activités payantes pour la compensation des GES et une jarre à don pour les activités gratuites (avec mention comme quoi la contribution servira à compenser les GES)).
* Privilégier le développement de projets en lien avec la mobilité durable.
* Maintenir la représentation du CREAT sur des comités relatifs à la mobilité durable.
* Promouvoir les événements en lien avec le transport durable et la mobilité active.
1. **ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES**
* Identifier visuellement les îlots de tri, avec des pictogrammes pour le recyclage, les déchets et le compost ;
* Bannir l’utilisation de bouteille d’eau individuelle lors d’événements organisés par le CREAT ;
* Éviter l’utilisation de produits non recyclables ou non compostables ;
* Réduire à la source en optant pour le réemploi et en limitant l’utilisation de matériel imprimé ou produit physiquement, tout en favorisant l’utilisation d’outils virtuels (réduction) ;
* Utiliser de la vaisselle ainsi que des nappes lavables (réutilisation) ;
* Composter les matières organiques récupérées (valorisation) ;
* Opter pour la location de matériels nécessaire plutôt que l’achat (réutilisation).